



SÉCURITÉ INCENDIE



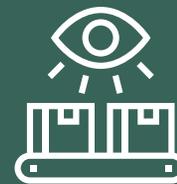
L'EXPÉRIENCE
DES FORMATEURS



une capacité
d'adaptation



Des formations
sur-mesure



un suivi
administratif
complet

accompagnement • Réactivité • PROFESSIONNALISME

★ locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite ★ réponse sous 72h ★

SOMMAIRE

SSIAP

Formation SSIAP1
Recyclage SSIAP1
Remise à niveau SSIAP1
Module complémentaire SSIAP1

03
à
10

11
16 à

Formation SSIAP2
Recyclage SSIAP2
Remise à niveau SSIAP2

FORMATIONS INCENDIE

Formation équipier 1^{ère} intervention
Exercice d'évacuation
Personnel désigné type J
Formation SSI - niveau 1
Formation SSI - niveau 2

17
à
26



SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

2/ Être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

3/ Satisfaire à une évaluation réalisée le premier jour de la formation en centre de formation (capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours).

Durée

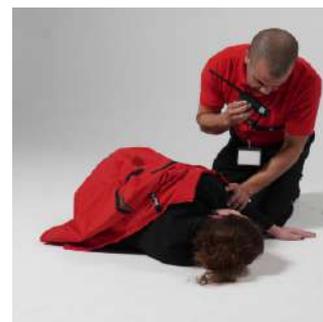
77 heures (soit 2 semaines, examen inclus - la présence sur la totalité de la durée de l'examen est obligatoire)

Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement. Visite de sites. Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.



OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH ; sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes.
Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU



Le feu

- * Ses conséquences
- * Le comportement au feu



Sécurité incendie :

- * Principes de classement des établissements,
- * Les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement d'isolation des risques, évacuation du public et des occupants, désenfumage, éclairage de sécurité,
- * La présentation des différents moyens de secours.



Installations techniques :

- * Installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonne sèches et humides, système de sécurité incendie



Rôles et missions des agents de sécurité incendie :

- * Le service de sécurité,
- * La présentation des consignes de sécurité et main courante,
- * Le poste de sécurité, rondes de sécurité et surveillance des travaux,
- * La mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours, sensibilisation des occupants.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quizz box, manipulations d'extincteurs.

Évaluation et suivi

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours (SDIS) ou son représentant.

- Une épreuve écrite avec un QCM
- Une épreuve pratique lors d'une ronde avec anomalies et sinistres

Attestation et diplôme

Pour les personnes qui ont validé l'examen, une attestation de formation provisoire est délivrée à la fin de la formation en attendant la remise du diplôme.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation et sur des sites partenaires.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) - (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 1).



Mises en situation

- * Visites applicatives,
- * Les mises en situation d'intervention.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **2 photos d'identité** (format passeport)
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)
- **Certificat médical de moins de 3 mois** (modèle à respecter)

⚠ Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire.
Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) ».

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



RECYCLAGE SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

2/ Justifier l'obtention du diplôme de SSIAP1 et/ou de la dernière attestation du recyclage ou de la remise à niveau (de moins de 3 ans)

3/ Avoir exercé en tant que SSIAP1 au moins 1 607 heures dans les 36 derniers mois (attestation employeur)

Durée

14 heures (soit 2 jours).

Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement.

Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quiz box.



OBJECTIF

Conserver les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie au sein des ERP et des IGH. Sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes.

Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU



Sécurité incendie

- * Encadrement de feux pratiques
- * Comportement au feu
- * Fondamentaux de sécurité incendie en ERP/IGH
- * Principes d'évacuation / Particularités en type U et IGH
- * Moyens de secours
- * Systèmes de sécurité incendie



Installations techniques :

- * Revoir les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir.
- * Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.



Rôles et missions des agents de sécurité incendie :

- * Revoir les limites de son action.

Évaluation et suivi

Évaluation en continu durant la formation et évaluation sur un test final avec un QCM.

Attestation et diplôme

Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.
La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 1).

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **Copie du diplôme SSIAP1 et/ou dernière attestation REC ou RAN**
(de moins de 3 ans)
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC 1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)



Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire. Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) ».

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73
securite@lafabriquedesmetiers.com

REMISE A NIVEAU SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

2/ Être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

3/ Justifier l'obtention du diplôme de SSIAP1 et/ou dernière attestation REC ou RAN (de moins de 3 ans)

4/ Ne pouvant pas justifier de 1607 heures de travail en tant que SSIAP 1 durant les 3 dernières années ou ayant passé la date de recyclage.

Durée

21 heures (soit 3 jours).

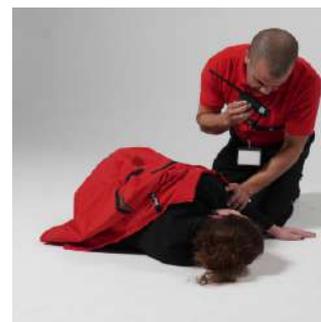
Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement.

Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.



OBJECTIF

Réactualiser les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH. Sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes.
Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU

Rappels sur les fondamentaux et les principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.
Evolution de la réglementation en matière de prévention.



Sécurité incendie

- * Encadrement de feux pratiques
- * Comportement au feu
- * Fondamentaux de sécurité incendie en ERP/IGH
- * Principes d'évacuation / Particularités en type U et IGH
- * Moyens de secours
- * Systèmes de sécurité incendie



Mises en situation d'intervention :

- * Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
- * Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.



Fonctionnement d'un poste de sécurité :

- * Appel, guidage des secours publics.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quizz box.

Évaluation et suivi

Évaluation en continu durant la formation et évaluation sur un test final avec un QCM.

Attestation et diplôme

Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) - (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 1).

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **Copie du diplôme SSIAP1 et/ou dernière attestation REC ou RAN**
(de moins de 3 ans)
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)
- **Certificat médical de moins de 3 mois** (modèle fourni à respecter)



Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire.
Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) ».

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité
- Attestations pompiers

2/ Être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

Durée

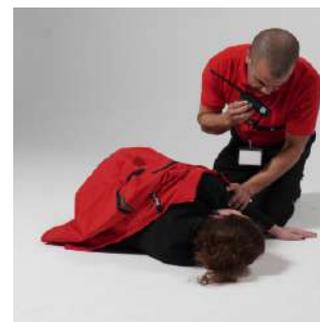
43 heures 30 (soit 6 jours).

Public visé

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, pompiers militaires de l'armée de terre, pompiers militaires de l'armée de l'air ou marins pompiers de la marine nationale et les titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement. Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.



OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH. Sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes. Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU



Sécurité incendie :

- * Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.



Installations techniques :

- * Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir.
- * Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.



Rôles et missions des agents de sécurité incendie :

- * Connaître les limites de son action.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quizz box, manipulations d'extincteurs.

Évaluation et suivi

Évaluation en continu.

Attestation et diplôme

Une attestation de formation provisoire est délivrée à la fin de la formation en attendant la remise du diplôme.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) - (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 1).



Mises en situation

- * Visites applicatives.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **2 photos d'identité** (format passeport)
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)
- **Certificat médical de moins de 3 mois** (modèle fourni à respecter)
- **Copie du diplôme de sapeur-pompier**

Information importante

Pour exercer l'emploi de SSIAP1, l'habilitation électrique est obligatoire.

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com

SSIAP2

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de la qualification d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1)

2/ Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie (SSIAP 1) pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois _ cette disposition doit être attestée soit par l'employeur

3/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

4/ Être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié)

Durée

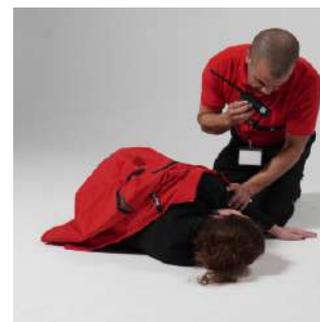
70 heures (soit 2 semaines, examen inclus - la présence sur la totalité de la durée de l'examen est obligatoire)

Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement. Support de formation avec un document selon les textes ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.



OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH en qualité de chef d'équipe ; gérer son équipe en organisant le travail et en respectant le code du travail, gérer les conflits, manipuler le SSI, gérer le poste central de sécurité en cas de crise, porter assistance aux personnes.

Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU



Rôle et missions du chef d'équipe

- * Gestion de l'équipe de sécurité
- * Management de l'équipe de sécurité
- * Organisation d'une séance de formation
- * Gestion des conflits
- * Evaluation de l'équipe
- * Information de la hiérarchie
- * Application des consignes de sécurité
- * Gestion des incidents techniques
- * Délivrance du permis feu



Manipulation des systèmes de sécurité incendie :

- * Système de détection incendie
- * Système de mise en sécurité
- * Installations fixes d'extinction automatique



Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie :

- * Réglementation du code du travail
- * Commission de sécurité et commission d'accessibilité

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quiz box.

Évaluation et suivi

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours (SDIS) ou son représentant.

- Une épreuve écrite avec un QCM
- Une épreuve orale et PC en crise

Attestation et diplôme

Pour les personnes qui ont validé l'examen, une attestation de formation provisoire est délivrée à la fin de la formation en attendant la remise du diplôme.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation et sur des sites partenaires.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) *démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.*

Recyclage

Le recyclage ou la remise à niveau est obligatoire tous les 3 ans (RAN/ REC SSIAP 2).



Chef du poste central de sécurité en situation de crise :

- * Gestion du poste central de sécurité
- * Conseil technique aux services de secours

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **2 photos d'identité** (format passeport)
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)
- **Certificat médical de moins de 3 mois** (modèle à respecter)



Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire.
Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) ».

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum.**

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73
securite@lafabriquedesmetiers.com

RECYCLAGE SSIAP2

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

2/ Justifier l'obtention du diplôme de SSIAP2 et/ou de la dernière attestation du recyclage ou de la remise à niveau (de moins de 3 ans)

3/ Avoir exercé en tant que SSIAP2 au moins 1 607 heures dans les 36 derniers mois (attestation employeur)

Durée

14 heures (soit 2 jours).

Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement.

Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quizz box.



OBJECTIF

Conserver les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH en qualité de chef d'équipe. Gérer son équipe en organisant le travail et en respectant le code du travail, gérer les conflits, manipuler le SSI, gérer le poste central de sécurité en cas de crise, porter assistance aux personnes. Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU



Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité :

- * Accessibilité du public
- * SSI



Gestion du PC en situation de crise :

- * Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours, gestion d'une évacuation, compte rendu à la hiérarchie.



Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :

- * Moyen de communication, SSI, moyens humains, moyens d'extinction.



Formation des agents de l'équipe :

- * Pratique de l'animation, déroulement chronologique d'une séance.



Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

- * Organisation de l'accueil d'un nouvel agent, motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens, gérer les conflits, gestion des documents administratifs.

Évaluation et suivi

Évaluation en continu (durant la formation) et évaluation sur un test final avec un QCM.

Attestation et diplôme

Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 2).

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grandes hauteurs.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité.**
- **Copie du diplôme SSIAP2 et/ou dernière attestation REC ou RAN (de moins de 3 ans)**
- **Copie du diplôme de secourisme valide (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)**



Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire. Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) »

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com

REMISE A NIVEAU SSIAP2

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

2/ être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

3/ Justifier l'obtention du diplôme de SSIAP2

4/ Ne pouvant pas justifier de 1 607 heures de travail en tant que SSIAP 2 durant les 3 dernières années ou ayant passé la date de recyclage.

Durée

21 heures (soit 3 jours).

Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

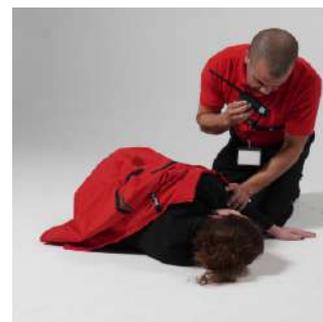
Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement.

Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quiz box.



OBJECTIF

Réactualiser les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH en qualité de chef d'équipe. Gérer son équipe en organisant le travail et en respectant le code du travail, gérer les conflits, manipuler le SSI, gérer le poste central de sécurité en cas de crise, porter assistance aux personnes. Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU

01

Rappels sur les fondamentaux et les principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.

- * Evacuation des occupants, accessibilité et mise en service des moyens de secours.

02

Mises en situation d'intervention :

- * Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie, mise en situation globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

03

Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité :

- * Accessibilité du public.

04

Gestion du PC en situation de crise :

- * Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours, gestion d'une évacuation, compte rendu à la hiérarchie.

05

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :

- * Moyen de communication, SSI, moyens humains, moyens d'extinction.

Évaluation et suivi

Évaluation en continu (durant la formation) et évaluation sur un test final avec un QCM.

Attestation et diplôme

Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage ou la remise à niveau est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 2).



Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

- * Organisation de l'accueil d'un nouvel agent, motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens, gérer les conflits, gestion des documents administratifs.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **Copie du diplôme SSIAP2**
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)
- **Certificat médical de moins de 3 mois** (modèle fourni à respecter)

Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.



Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire. Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) ».

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com

FORMATION EQUIPIER DE 1^{ERE} INTERVENTION - EPI

Prérequis

Aucun.

Durée

En fonction de l'établissement.

Public visé

Tout le personnel destiné à intervenir sur un feu.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, démonstrations et mise en pratique. Visite des locaux.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, manipulations d'extincteurs sur feux réels (bac à feu écologique).

Évaluation et suivi

Évaluation en continu durant la formation (manipulation des extincteurs – question/réponse).

Attestation et diplôme

Signature du registre de sécurité.
Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de l'entreprise.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.



OBJECTIF

Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre l'incendie. Donner l'alerte rapidement et utiliser les moyens de première intervention.

CONTENU



PARTIE THÉORIQUE

- * Connaître l'établissement, les risques, les moyens de prévention, de protection et d'intervention
- * Connaître les consignes de sécurité : alarme, évacuation, intervention
- * Connaître les causes et conséquences des incendies, développement et propagation, les classes de feux, les principes d'action
- * Identifier les missions de chaque acteur dans la procédure d'évacuation
- * Identifier les moyens d'extinction (principes de fonctionnement et mise en œuvre) : les différents types d'extincteurs, le Robinet d'Incendie Armé (R.I.A)



PARTIE PRATIQUE

- * Exercices d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs
- * Manipulation des RIA

RÉFÉRENCES

- Art. 4227-28 du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs
- Art. MS 51 du règlement du 25 juin 1980 des ERP

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- Informations sur le candidat
(Nom, Prénom)

À prévoir

Prévoir une aire de feu en extérieur de 3 mètres par 3 mètres.

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com

EXERCICE D'EVACUATION AVEC COMPTE RENDU

Prérequis

Aucun.

Durée

En fonction du type d'établissement.

Public visé

Toutes les personnes présentes dans l'établissement : salariés, visiteurs.

Moyens pédagogiques

Intervention pratique dans le contexte d'un exercice d'évacuation.

Matériels pédagogiques

Générateur de fumée si demandé.

Évaluation et suivi

Compte-rendu à la fin de l'exercice d'évacuation.

Attestation et diplôme

Signature du registre de sécurité.
Compte-rendu de l'exercice d'évacuation délivré par le centre de formation.

Lieux

L'exercice est dispensé au sein de l'entreprise.

Participants

Sans limitation de nombre.

Tarif

Sur devis.



OBJECTIF

Cette intervention obligatoire selon le code du travail, permet de comprendre les points forts et faibles de l'organisation existante en matière de prévention et de mise en sécurité de l'établissement et à établir un plan d'action destiné à l'améliorer.

- Permet d'apprendre à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale et à exécuter les différentes manœuvres liées à l'évacuation.
- Permet de compléter le Document Unique d'Evaluation des Risques

CONTENU

Exercice conformément à la demande du code du travail :
Article R 4227-39.



Déclenchement du signal pour évaluer la réactivité

- * Des serres fils, guides-fils et chargé d'évacuation.
- * Des autres occupants du bâtiment.



Vérification des points à améliorer

- * Signal sonore audible dans tous les points du bâtiment, difficulté à évacuer, réaction des occupants, mise en place d'un point de rassemblement...

RÉFÉRENCES

- Code du Travail : article R 4227-39 : La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Règlement de sécurité contre l'incendie, selon les dispositions particulières.
- Le Code du Travail et la réglementation des ERP, les exercices sont obligatoires tous les 6 mois.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com

PERSONNEL DESIGNÉ

Type J

Prérequis

Aucun.

Durée

A partir de 2h00, en fonction des besoins et de la capacité de l'établissement.

Public visé

Tout le personnel désigné par son employeur.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, démonstration et de mise en pratique.

Matériels pédagogiques

Vidéoprojecteur, extincteurs, bac à feu écologique.

Évaluation et suivi

Évaluation en continu durant la formation.

Attestation et diplôme

Signature du registre de sécurité.
Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de l'établissement.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires par session.

Tarif

Sur devis.



OBJECTIF

Utiliser les moyens de première intervention disponibles dans l'entreprise pour faire face à un feu et être capable de donner l'alarme et l'alerte rapidement et de comprendre les messages du SSI. Acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre les problèmes humains liés à l'évacuation, comprendre les problèmes liés à l'environnement des zones à évacuer et réaliser une évacuation rapide ou un transfert horizontal, rôles des guides et serres files, du responsable d'évacuation.

CONTENU



PARTIE THÉORIQUE

- * Triangle du feu, causes et conséquences des incendies, développement et propagation, les classes de feux, les principes d'action...
- * Connaître les consignes générales et particulières d'évacuation ou de la mise en sécurité, connaître l'alarme et l'alerte, problématique d'une évacuation et chercher à résoudre ces problèmes
- * Savoir à quel moment réaliser une évacuation horizontale ou générale
- * Connaître les différents messages du SSI et comprendre les conséquences d'une manipulation en niveau 1 et 2
- * Exploitation du SSI



PARTIE THÉORIQUE DU MATÉRIEL

- * Démonstration de fonctionnement et utilisation des matériels incendie, différents types d'agents d'extinction, efficacité de ce matériel selon la nature du feu à combattre.



PARTIE PRATIQUE

- * Utilisation d'extincteur sur un feu réel avec un bac écologique.
- * Rechercher les issues de secours, les éléments pouvant gêner l'évacuation.
- * Rechercher des solutions pour faciliter l'évacuation.
- * Reconnaître les issues de secours dans l'établissement en simulant un transfert horizontal par secteur.
- * Manipulation d'un SSI de formation.

RÉFÉRENCES

- Art. 4227-28 du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs
- Art. M5 45 du 25 juin 1980 des ERP
- Art. J 35 du 25 juin 1980 des ERP

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- Informations sur le candidat
(Nom, Prénom)

À prévoir

Prévoir une aire de feu en extérieur de 3 mètres par 3 mètres.



CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com

FORMATION SSI - NIVEAU 1

Systeme de Sécurité Incendie

Prérequis

Aucun.

Durée

3 heures.

Public visé

Tout le personnel désigné par son employeur.

Moyens pédagogiques

Apports théorique, simulateurs SSI.
Mise en situation. Démonstration et mise en pratique sur différents scénarios.

Matériels pédagogiques

Logiciel SSI, vidéoprojecteur, diaporamas.

Évaluation et suivi

Evaluation en continu durant la formation et évaluation par un QCM et une mise en pratique.

Attestation et diplôme

Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de l'entreprise ou dans notre organisme de formation.

Participants

12 personnes.

Tarif

Sur devis.



OBJECTIF

Appréhender l'exploitation du SSI. Savoir détecter les anomalies. Savoir identifier les différentes alarmes (feu ou dérangement). Exploiter le niveau 1. Identifier sur le SSI un point en alarme, et faire une levée de doute.

CONTENU



Approche générale du fonctionnement du SSI

- * Comprendre le principe général du SSI
- * Le rôle du SDI et du CMSI
- * Les différents organes de sécurité
- * Les différents scénarios (feu ou dérangement)



Manipulation du SSI (Arrêt du signal sonore)

- * Déclenchement de différents scénarios
- * Connaître les conditions d'une levée de doute et comment réagir

RÉFÉRENCES

Outre les obligations du règlement de sécurité des ERP et du Code du travail, la norme NF S 61-933 § 6.1. impose que le personnel en charge de l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI) soit formé à :

- La connaissance du site ;
- Aux consignes de sécurité internes à l'établissement ;
- La manipulation des éléments constitutifs du SSI et les conséquences prévisibles engendrées.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- Informations sur le candidat
(Nom, Prénom).

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum.**

Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73
securite@lafabriquedesmetiers.com

FORMATION SSI - NIVEAU 2

Systeme de Sécurité Incendie

Prérequis

Aucun.

Durée

3 à 7 heures.

Public visé

Tout le personnel désigné par son employeur.

Moyens pédagogiques

Apports théorique, simulateur SSI. Mise en situation. Démonstration et mise en pratique sur différents scénarios.

Matériels pédagogiques

Logiciel SSI, vidéoprojecteur, diaporamas.

Évaluation et suivi

Evaluation en continu durant la formation et évaluation par un QCM et une mise en pratique.

Attestation et diplôme

Attestation de formation.

Lieux

La formation est dispensée au sein de l'entreprise ou de notre organisme de formation.

Participants

12 personnes.

Tarif

Sur devis.



OBJECTIF

Appréhender l'exploitation du SSI. Savoir détecter les anomalies. Savoir identifier les différentes alarmes (feu ou dérangement. Exploiter le niveau 2. Gérer une alarme feu, et pouvoir réarmer le système ainsi que les dispositifs concourant à la sécurité (porte coupe-feu, clapets système de désenfumage ect...). Mettre hors/en service un point de détection pour permettre un travail par point chaud ou autre.

CONTENU



Approche générale du fonctionnement du SSI

- * Comprendre le principe général du SSI
- * Le rôle du SDI et du CMSI
- * Les différents organes de sécurité
- * Les différents scénarios (feu ou dérangement)



Manipulation du SSI (Arrêt du signal sonore)

- * Déclenchement de différents scénarios
- * Réarmement du SSI
- * Mise Hors/en service d'un point ou d'une zone
- * Réarmement des organes concourant à la sécurité (porte coupe-feu – Système de désenfumage et autres).

RÉFÉRENCES

Outre les obligations du règlement de sécurité des ERP et du Code du travail, la norme NF S 61-933 § 6.1. impose que le personnel en charge de l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI) soit formé à :

- La connaissance du site ;
- Aux consignes de sécurité internes à l'établissement ;
- La manipulation des éléments constitutifs du SSI et les conséquences prévisibles engendrées.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- Informations sur le candidat
(Nom, Prénom).

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com